

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le mardi 6 décembre 2016 à 18 h au 8, chemin River, Cantley, Québec - Bibliothèque municipale

1. OUVERTURE

Présidée par la mairesse, Mme Madeleine Brunette

Sont présents les conseillers:

M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Louis-Simon Joannis, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Est aussi présent:

Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier
Derrick Murphy, directeur des Services administratifs et des achats

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Les membres autorisent l'ajout des deux (2) résolutions relativement à l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque pour l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

La séance extraordinaire débute à 18 h.

**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2016**

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication du financement des Règlements d'emprunt numéros 477-15 et 495-16
5. Émission du billet pour le financement des Règlements d'emprunt numéros 477-15 et 495-16
6. Abrogation de la résolution numéro 2016-MC-R557 - Participation financière à l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley - Acquisition d'un défibrillateur cardiaque
7. Participation financière à l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley - Acquisition d'un défibrillateur cardiaque
8. Période de questions
9. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Le 6 décembre 2016

Point 3

2016-MC-R559 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session extraordinaire du conseil du 6 décembre 2016 soit adoptée avec la modification suivante :

AJOUTS

Point 6 Abrogation de la résolution numéro 2016-MC-R557 - Participation financière à l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley - Acquisition d'un défibrillateur cardiaque

Point 7 Participation financière à l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley - Acquisition d'un défibrillateur cardiaque

Adoptée à l'unanimité

Point 4

2016-MC-R560 ADJUDICATION DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 477-15 ET 495-16

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley accepte l'offre qui lui est faite par BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 390 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 477-15 et 495-16. Ce billet est émis au prix de 100,000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|------------|-----------|------------------|
| 21 900 \$ | 2,52000 % | 13 décembre 2017 |
| 22 500 \$ | 2,52000 % | 13 décembre 2018 |
| 22 900 \$ | 2,52000 % | 13 décembre 2019 |
| 23 500 \$ | 2,52000 % | 13 décembre 2020 |
| 299 200 \$ | 2,52000 % | 13 décembre 2021 |

QUE le billet, capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le billet, capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci et que celui-ci soit signé par Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, pour et au nom de la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 décembre 2016

Point 5

2016-MC-R561 ÉMISSION DU BILLET POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 477-15 ET 495-16

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cantley souhaite emprunter par billet un montant total de 390 000 \$:

| RÈGLEMENTS | POUR UN MONTANT DE 390 000 \$ |
|------------|-------------------------------|
| 477-15 | 340 000 \$ |
| 495-16 | 50 000 \$ |

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ce billet est émis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 390 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 477-15 et 495-16 soit réalisé;

QUE le billet soit signé par Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants légaux, pour et au nom de la Municipalité de Cantley;

QUE le billet soit daté du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur le billet soit payable semi-annuellement;

QUE le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

| | |
|------|-----------------------------|
| 2017 | 21 900 \$ |
| 2018 | 22 500 \$ |
| 2019 | 22 900 \$ |
| 2020 | 23 500 \$ |
| 2021 | 24 100 \$ (à payer en 2021) |
| 2021 | 275 100 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Cantley émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 477-15 et 495-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Le 6 décembre 2016

Point 6

2016-MC-R562 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-MC-R557 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ORGANISME LES ÉTOILES D'ARGENT DE CANTLEY - ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2016-MC-R557 adoptée le 8 novembre 2016, le conseil autorisait une dépense au montant de 500 \$ à l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque à la salle paroissiale Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un caucus des élus municipaux tenu le 21 novembre 2016, il a été convenu d'abroger ladite résolution et d'autoriser une dépense pour le prix coûtant d'un défibrillateur cardiaque au montant de 1 500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2016-MC-R557 adoptée le 8 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Point 7

2016-MC-R563 PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ORGANISME LES ÉTOILES D'ARGENT DE CANTLEY - ACQUISITION D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

CONSIDÉRANT la demande écrite déposée le 21 octobre 2016 par M. Richard Matte, président de l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un caucus des élus municipaux tenu le 21 novembre 2016, il a été convenu d'abroger ladite résolution et d'autoriser une dépense pour le prix coûtant d'un défibrillateur cardiaque au montant de 1 500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise une dépense au montant de 1 500 \$, taxes en sus pour permettre à l'organisme les Étoiles d'argent de Cantley de se procurer un défibrillateur cardiaque pour la salle paroissiale Sainte-Élisabeth;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1-02-110-00-971 « Subventions - Organismes à but non lucratif - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 6 décembre 2016

Point 9

2016-MC-R564 CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE la session extraordinaire du conseil du 6 décembre 2016 soit et est levée à 18 h13.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-
trésorier

